

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 3 juin 2015

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient

Commune de Quéven

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 22 Procurations : 5 Votants : 27 L'an deux mil quinze, le trois juin, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-sept mai deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Etaient présents: Marc BOUTRUCHE, Céline LEGENDRE, Benoît BERTRAND, Anne GUERDER, Myriam PIERRE, Ludovic DINET, Jean-Louis DUGUE, Pierrette PARA, Fabrice KLEIN, Patricia GUYONVARCH, Pierre-Emmanuel HERVE, Jean-Luc LE FLECHER, Thierry CHAMPION, Mona PONTHIER, Gérard LE VILAIN, Raymond BOYER, Marc COZILIS, Ariane NOUEL, Parick LE PORHIEL, Solen RAOULAS, François GUION, Danielle LE MARRE.

Absents excusés ayant donnés pourvoir : Micheline GARGAM à Benoît BERTRAND, Nicole NAOUR à Céline LEGENDRE, Linda TONNERRE à Marc BOUTRUCHE, Sébastien DUHAMEL à Myriam PIERRE, Hélène LANTERNIER à Jean-Louis DUGUE.

Excusés: Jean-Pierre ALLAIN, Evelyne LE LEZ,

Début de séance: 18 h 30

Myriam Pierre est désignée secrétaire de séance

Leclerc - Autorisation de dépôt de permis de construire et d'une demande de CDAC

La SAS DORIGAL (E.Leclerc Queven) souhaite créer, sur le territoire de la commune de Quéven, rue Lesage (parcelles cadastrées BH 371, 372, et 373), dans l'ancien magasin alimentaire (avec entrée et zone de caisses communes), un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2.000 m² comprenant:

- un Espace Culturel d'une superficie de 900 m²
- un magasin Leclerc Sport de 1.100 m²

Le projet est de réhabiliter le bâtiment existant. Il n'y a donc pas d'augmentation de sa surface mais juste l'ajout d'une verrière pour l'entrée des deux magasins et la démolition de la partie du bâtiment surplombant la route reliant la rue Emmanuel Svob à la rue de Gestel.

L'investissement envisagé est de 1.2 M €. Les embauches prévues sont de 20 personnes et l'ouverture est envisagée pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Cette création de commerce est soumise à autorisation de la CDAC.

Le futur magasin, sera construit par la SAS DORIGAL, future exploitante des ensembles fonciers et immobiliers et, à ce titre, futur maître d'ouvrage de l'opération de construction.

Ce projet a conduit l'ensemble des parties concernées par cette opération foncière interdépendante à se rapprocher afin de réunir les moyens permettant son aboutissement dans un délai raisonnable. Il conviendra par la suite de formaliser un bail pour contractualiser l'utilisation de ce bien immobilier.

Considérant qu'il est judicieux de ne pas laisser l'emprise foncière libérée fin 2013 par le transfert du centre commercial E LECLERC à l'abandon, il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser la SAS DORIGAL à déposer une demande de permis de construire et une demande auprès de la CDAC, pour un ensemble commercial devant comporter une surface de vente totale de 2.000 m² sur les parcelles cadastrées BH 371, BH 372 et BH 373.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 27 voix pour,

- Autorise la SAS DORIGAL à déposer une demande de permis de construire et une demande auprès de la CDAC pour un ensemble commercial devant comporter une surface de vente totale de 2.000 m² sur les parcelles cadastrées BH 371, BH 372 et BH 373.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus rien à formuler, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 36.

Marc Boutruche,

Maire de Quéven.